

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	25009

Séance du : 26 mars 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 20 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Emmanuelle MENARD	Pascale FERCHAUD	Alain ROBIN	Etienne GOBIN
Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
ABSENTS EXCUSÉS			
Véronique VILLEMONTAIX	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON
Anne ROUX	Anita BRIFFE	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
POUVOIRS			
Madame Véronique VILLEMONTAIX donne pouvoir à Madame Emmanuelle MENARD.			
Madame Anne ROUX donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Monsieur Yannick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

FINANCES

Subventions aux associations

Dans le Budget 2025, une enveloppe de 5000 € est prévue pour l'attribution de subventions aux associations venant en aide aux plus démunis.

La Croix-Rouge, le Secours Catholique et la Banque Alimentaire sont partenaires dans le cadre de la distribution alimentaire (panier solidaire Bressuirais) coordonné par le CCAS. A ce titre ils peuvent bénéficier d'une subvention plus importante.

Subventions	2021	2022	2023	2024	2025	
					Sollicitées au 26/03/25	Proposition
Restos du Cœur	400 €	400 €	400 €	400 €	/	
Croix Rouge	1 100 €	1 100 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200€
Secours Catholique	1 100 €	1 100 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200€

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20250326-DCA_2025_009-DE Date de télétransmission : 18/04/2025 Date de réception préfecture : 18/04/2025

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 AVR. 2025

Banque Alimentaire	800 €	800 €	1 000 €	1 000 €	/	
FDAJ	1 600 €	1 600 €	1 050 €	1 200 €	/	
TOTAL	5 000 €	5 000 €	4 850 €	5 000 €	2 400€	2 400€

En cas d'attribution, le C.C.A.S. peut, à tout moment, vérifier l'emploi de la subvention, dans le cadre du contrôle budgétaire. L'association bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de la Ville/C.C.A.S. de Bressuire dans les documents diffusés au public.

END

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** les subventions 2025 telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,


Nicole RENAUD

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20250326-DCA_2025_009-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 AVR. 2025